

En route pour la 11e révision

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1358

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

écurité

tants dans l'exécution du travail ou dans le comportement, après avertissement préalable écrit;

- compétences insuffisantes;
- impératifs économiques ou d'exploitation, si l'employeur ne peut proposer à l'intéressé un autre travail.

Les lois actuelles, fédérale comme cantonales, fourmillent de détails désuets et tatillons. Plus de 70 articles pour le statut des fonctionnaires fédéraux, 400 articles dans la législation zurichoise. Une plus large délégation au gouvernement devrait ouvrir un champ nouveau pour la négociation de conventions collectives, une chance pour les organisations du personnel qui ne peuvent plus guère compter actuellement sur la sollicitude des parlements.

Des avantages en échange de la flexibilité

Cette nouvelle flexibilité, pour être acceptable par le personnel, doit offrir à ce dernier des garanties et des avantages. La modernisation du statut des fonctionnaires ne peut se concevoir que dans le cadre d'une réforme de l'administration portant sur une réduction drastique de la hiérarchie et l'attribution de responsabilités accrues aux agents de l'État. Par ailleurs l'État em-

ployeur se doit d'offrir à ses employés une formation continue de qualité pour faciliter la mobilité professionnelle et accroître l'efficacité de son action. Cette exigence de qualité contribuera à améliorer la satisfaction des employés et à leur ouvrir des perspectives de carrière. Elle s'appuiera sur l'évaluation systématique et mutuelle du travail – les responsables par leurs subordonnés et vice-versa – et des prestations fournies. Enfin, la mise en place d'instances de recours paritaires permettra d'éviter les décisions arbitraires de la hiérarchie.

La réforme du droit de la fonction publique offre aux organisations du personnel une occasion de faire valoir leurs revendications. Dans plusieurs cantons alémaniques, ces dernières ont contribué de manière significative à cette réforme; à Zurich, le Grand Conseil a même adopté la nouvelle loi à l'unanimité. Pourquoi cette démarche ne serait-elle pas possible sur les bords du Léman? En s'arc-boutant sur un statut périmé et illusoirement protecteur, les fonctionnaires vaudois et genevois risquent fort, à terme, de se trouver les mains vides. *jd*

À lire aussi sur ce sujet l'article paru dans *DP 1298* qui traite des origines de la fonction publique.

AVS

En route pour la 11^e révision

ET D'ABORD UN rappel à l'intention de celles et ceux qui, au cours de la campagne sur l'initiative de rattrapage et lors de la proclamation des résultats dimanche dernier, ont parlé de trahison. L'initiative des syndicats rejetée par le peuple ne visait qu'un but: corriger la 10^e révision qui, en accordant des avantages indéniables aux femmes, leur a imposé une retraite retardée.

En lançant rapidement une consultation sur les contours de la 11^e révision, Ruth Dreifuss a recentré le débat. Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas le règlement de compte à propos de la 10^e révision – en ce sens la défaite de dimanche n'est pas catastrophique – mais bien l'avenir de l'AVS, son financement comme ses modalités. Tout le

monde s'accorde sur l'exigence de la retraite flexible. Il s'agit maintenant de traduire sans délai cette exigence et d'en assurer les bases financières. Car il n'est plus possible de lancer des revendications tous azimuts sans présenter une facture détaillée. Il y a fort à parier en effet que l'initiative de rattrapage a buté sur le scepticisme de bon nombre de votants quant à la solidité financière de l'AVS.

La bataille sera rude et toutes les forces favorables à un système de retraite conforme aux besoins de la population ne seront pas de trop pour faire aboutir un projet socialement et financièrement acceptable. À gauche, il n'y a plus de place pour les anathèmes. *jd*

Pour les paysans, la solidarité reste à sens unique

LES PAYSANS SONT donc contents: l'initiative Baumann-Denner a été nettement rejetée. J'en connais pourtant qui ne sont pas pleinement satisfaits: la redevance poids lourds a été nettement acceptée. Ils militaient pour le double (probablement le triple) non: un autocollant le proclamait sur leur tracteur. Et le fossé qui sépare souvent les villes de l'arrière-pays montre bien que le soutien à la RPLP n'est pas venu des campagnes.

Consternant. Dans le genre «Je suis servi, merci, mais ne touchez plus à mon porte-monnaie» on ne peut faire mieux: les agriculteurs n'ont cessé de mettre en avant leur engagement pour l'écologie et en faveur du paysage pour s'opposer à l'initiative Baumann; en revanche, une taxe destinée à maîtriser le trafic lourd, à éviter de nouvelles nuisances sur les routes et à financer une politique cohérente de transports ne trouve pas grâce aux yeux de nombre d'entre eux. Comme si la farine bio pouvait être transportée sur des camions polluants.

Cette attitude fermée du monde paysan s'est, hélas, déjà exprimée maintes fois à l'encontre de prestations sociales nécessaires pour les salariés mais pas pour les agriculteurs, qu'un mode de vie maintenu traditionnel grâce à de fortes subventions met à l'abri des besoins en crèches et en congé maternité.

L'aide de l'État a permis aux paysans de vivre décemment pendant de nombreuses années; l'écologie et l'ouverture à l'Europe assureront leur subsistance dans les décennies à venir. Une ouverture dans ces domaines serait une marque de solidarité et de cohérence. *pi*

Médias

L'ACQUISITION D'UNE ACTION de la *Neue Zürcher Zeitung* est un acte de foi. Le titre de 1000 francs, a rapporté 600 francs l'an passé. Selon la Luzerner Regionbank, spécialiste des actions suisses cotées, cette action peut être acquise pour 94000 francs (31.8). Le prix le plus élevé depuis le début de l'an passé a été de 114000 francs. Bien entendu il y a aussi des conditions idéologiques à remplir pour entrer dans le cercle des convaincus. *cfp*